ART. 33 N° 197

ASSEMBLÉE NATIONALE

17 novembre 2016

ÉGALITÉ ET CITOYENNETÉ - (N° 4191)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N º 197

présenté par M. Hammadi, M. Bies, Mme Chapdelaine et Mme Corre

ARTICLE 33

À l'alinéa 161, après la première occurrence du mot :

« ou »,

insérer les mots:

« de mettre ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.